



Nations Unies

**Commission pour
la prévention du crime
et la justice pénale**

**Rapport sur la reprise de
la vingt-troisième session
(4 et 5 décembre 2014)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2014
Supplément n° 10A

Conseil économique et social
Documents officiels, 2014
Supplément n° 10A

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

**Rapport sur la reprise de la vingt-troisième session
(4 et 5 décembre 2014)**



Nations Unies • New York, 2014

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[19 décembre 2014]

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention . . .	1
A. Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social	1
Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-troisième session	1
B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social	1
Résolution 23/4 Exécution du budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2014-2015	1
II. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique	4
A. Délibérations	5
B. Mesures prises par la Commission.	6
III. Suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.	7
Délibérations	7
IV. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session de la Commission	9
A. Délibérations	9
B. Mesures prises par la Commission.	11
V. Autres questions	12
VI. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa vingt-troisième session	13
VII. Organisation de la session et questions administratives.	14
A. Ouverture et durée de la session.	14
B. Participation.	14
C. Documentation.	14
D. Clôture de la reprise de la vingt-troisième session	14

Annexe

Déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	15
---	----

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social

1. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant:

Projet de décision

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-troisième session

Le Conseil économique et social prend note du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-troisième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

2. La résolution ci-après, adoptée par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la reprise de sa vingt-troisième session, est portée à l'attention du Conseil économique et social:

Résolution 23/4

Exécution du budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2014-2015

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées dans sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015¹,

Rappelant sa résolution 22/9 du 13 décembre 2013,

1. *Note* que le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015¹ contient des informations sur les ajustements à apporter au budget consolidé;

¹ E/CN.7/2014/18-E/CN.15/2014/21.

2. *Note également* la confiance toujours aussi forte des donateurs dans l'exécution des programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ce dont témoigne la hausse des contributions à des fins spéciales;

3. *Note en outre* que tout nouveau modèle de financement devrait, notamment, ne pas entraver les opérations sur le terrain et les activités au siège de l'Office ni affecter leur exécution;

4. *Réaffirme* que la Commission devrait continuer d'examiner l'application provisoire, par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de la formule de recouvrement intégral des coûts au cours de l'exercice biennal 2014-2015 pour en évaluer l'efficacité, la faisabilité et les incidences sur l'intégrité et le coût des bureaux extérieurs et projets de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

5. *Souligne* que le recouvrement intégral des coûts ne saurait être appliqué rétroactivement, sauf dans le cadre d'accords bilatéraux conclus entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les donateurs concernés, compte tenu, selon qu'il convient, des avis des pays bénéficiaires;

6. *Note* que les États Membres et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime doivent tenir des consultations régulières au sujet de l'interprétation et de l'application possibles des politiques relatives au recouvrement intégral des coûts et aux dépenses d'appui aux programmes;

7. *Note également* les mesures d'économie prises par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour maintenir les dépenses à des fins générales à 11 189 700 dollars des États-Unis et les dépenses d'appui aux programmes à 23 880 600 dollars;

8. *Encourage* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à continuer de s'attacher à mettre au point un processus annuel de rapport et d'annonce de contribution afin de renforcer la gestion axée sur les résultats et la transparence, et invite les États Membres à fournir des ressources extrabudgétaires à ces fins;

9. *Fait siennes*, en ce qui concerne les fonds à des fins spéciales, les prévisions révisées ci-dessous:

Ressources prévues pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

	<i>Ressources</i> <i>(en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>Budget approuvé,</i> <i>2014-2015</i>	<i>Budget révisé,</i> <i>2014-2015</i>	<i>Budget approuvé,</i> <i>2014-2015</i>	<i>Budget révisé,</i> <i>2014-2015</i>
Fonds à des fins générales				
Postes	4 417,9	4 417,9	13	13,5
Autres objets de dépense	266,9	266,9	–	–
Total partiel	4 684,8	4 684,8	13	13,5
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	19 091,6	18 513,9	81	81,0
Autres objets de dépense	3 739,3	4 317,0	–	–
Total partiel	22 830,9	22 830,9	81	81,0

	<i>Ressources</i>		<i>Postes</i>	
	<i>(en milliers de dollars É.-U.)</i>			
	<i>Budget approuvé, 2014-2015</i>	<i>Budget révisé, 2014-2015</i>	<i>Budget approuvé, 2014-2015</i>	<i>Budget révisé, 2014-2015</i>
Fonds à des fins spéciales	281 142,7	285 159,2	178	169,0
Total	308 658,4	312 674,9	272	263,5

10. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de redoubler d'efforts pour encourager davantage les donateurs à verser des fonds à des fins générales, notamment en améliorant encore la transparence et la qualité des rapports, et invite les États Membres et les autres donateurs à envisager de contribuer à la mise à disposition de l'Office de fonds à des fins générales;

11. *Reste pleinement déterminée* à améliorer l'efficacité et les résultats des programmes d'assistance technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et leur exécution, et réaffirme la nécessité d'engager des consultations approfondies entre les acteurs concernés, y compris les pays bénéficiaires, avant toute modification éventuelle de la présence de l'Office sur le terrain;

12. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds.

Chapitre II

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

3. À la 1^{re} séance de la reprise de sa vingt-troisième session, qu'elle a tenue conjointement avec la Commission des stupéfiants à la reprise de sa cinquante-septième session, le 4 décembre 2014, et à la 2^e séance, le 5 décembre 2014, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le point 3 de l'ordre du jour, libellé comme suit:

“Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique:

- a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
- b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale;
- c) Méthodes de travail de la Commission.”

4. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

- a) Rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2014/18-E/CN.15/2014/21);
- b) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2014/8/Add.1-E/CN.15/2014/8/Add.1);
- c) Déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2014/CRP.16-E/CN.15/2014/CRP.8, en anglais seulement)
- d) Méthodes de travail de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (E/CN.15/2014/CRP.9, en anglais seulement).

5. Le Directeur de la Division de la gestion de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a fait une déclaration liminaire. Le représentant de l'Espagne a également fait une déclaration liminaire en sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDD.

6. Des déclarations ont été faites par les observateurs des Philippines (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et du Paraguay (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et par le représentant de l'Italie (au nom de l'Union européenne). Des déclarations ont aussi été faites par les représentants du Pakistan, du Japon, de la Norvège, de la République de Corée, de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique, de la Chine, du Mexique, du Brésil et de l'Iran (République islamique d'). Les observateurs de la Suède, du Canada et de l'Afghanistan ont aussi fait des déclarations.

A. Délibérations

7. Plusieurs orateurs ont noté que le modèle de financement basé sur le recouvrement intégral des coûts permettait d'accroître la transparence et l'efficacité et ont souligné l'importance de sa pleine mise en œuvre. Quelques orateurs se sont félicités que l'ONUSDC ait l'intention de mettre en place un processus annuel de rapport et d'annonce de contributions, ce qui améliorerait la transparence et la gestion axée sur les résultats. On a mentionné qu'il importait de maintenir les frais fixes à un faible niveau, de préserver la compétitivité de l'ONUSDC et d'élaborer des descriptifs stratégiques clairs établissant des liens entre les activités que l'ONUSDC menait sur le terrain et au siège.

8. L'augmentation des contributions à des fins spéciales a été saluée comme une preuve de confiance dans le travail de l'Office, tandis que des préoccupations ont été exprimées à propos de la baisse des ressources à des fins générales. Quelques orateurs ont demandé une application complète et cohérente du recouvrement intégral des coûts pour permettre une discussion éclairée et améliorer l'orientation stratégique de l'Office. Le travail du Comité de surveillance de haut niveau pour le suivi du recouvrement intégral des coûts a aussi été mentionné.

9. Un orateur a rappelé que le modèle de recouvrement intégral des coûts avait été mis en place à titre provisoire et qu'il fallait en évaluer la faisabilité, et il a souligné l'importance d'une application cohérente et transparente. Quelques orateurs ont aussi noté que le recouvrement intégral des coûts ne devait pas être appliqué rétroactivement, sauf au cas par cas dans le cadre d'accords bilatéraux entre l'ONUSDC et des donateurs. Estimant que l'utilisation des fonds d'appui aux programmes ne devrait pas être limitée au siège, un orateur a souhaité qu'il soit fait un usage souple de ces fonds. Les mesures d'économie devraient être poursuivies. Les efforts de mobilisation de fonds à des fins générales auprès des États Membres, de renforcement de la structure de gouvernance et de communication d'informations de qualité ont aussi été mentionnés.

10. Quelques orateurs ont souligné qu'il importait de faire en sorte que le nouveau modèle de financement n'ait pas d'incidence négative sur la fourniture d'assistance technique aux États Membres par l'ONUSDC ni sur le soutien des activités des bureaux extérieurs. De l'avis de certains orateurs, les besoins de base en matière d'assistance technique devraient être couverts par le budget ordinaire de l'ONUSDC.

11. Un orateur a souligné le rôle des pays bénéficiaires dans les processus de prise de décisions budgétaires de l'ONUSDC, y compris dans la planification, l'exécution et le suivi des projets d'assistance technique.

12. Un orateur a noté l'importance des droits de l'homme et de l'état de droit en tant qu'éléments transversaux des projets de l'ONUSDC. On a évoqué le rôle unique que jouait l'ONUSDC en abordant les questions de drogue et de crime selon une approche holistique, par le biais d'une forte présence sur le terrain et dans le cadre de son mandat.

13. Un orateur a noté le rôle déterminant qui revenait à l'ONUSDC s'agissant de promouvoir le changement institutionnel dans les pays en matière de lutte contre la drogue et le crime, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il a été noté que des progrès avaient été faits dans la lutte contre les nouvelles

substances psychoactives, la surveillance des cultures illicites, le contrôle des conteneurs et la lutte contre le blanchiment d'argent.

14. Plusieurs orateurs ont réaffirmé la décision établissant le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, organe consultatif utile pour l'échange de vues entre les États Membres et entre ces derniers et l'ONUDC. Plusieurs orateurs ont été d'accord pour dire que le groupe de travail, animé par les États Membres, permettait d'aborder en toute transparence la question de la gouvernance et de la situation financière de l'ONUDC. Il avait prouvé son importance en tant qu'instance offrant la possibilité de discuter, pendant l'intersession, de l'élaboration et de l'exécution du programme, et des orateurs ont demandé la prolongation de son mandat.

15. Il a aussi été souligné que le Secrétariat devait continuer d'examiner les solutions envisageables pour remédier à la situation financière persistante, imprévisible et difficile de l'ONUDC, et qu'il fallait assurer la capacité d'exécution de celui-ci et la durabilité de ses programmes thématiques, mondiaux et régionaux.

16. Plusieurs orateurs ont salué la façon dont les coprésidents dirigeaient les travaux du groupe et se sont déclarés favorables à la prolongation du mandat de celui-ci. La cinquante-huitième session de la Commission des stupéfiants et la vingt-quatrième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devaient être l'occasion d'un réexamen approfondi des travaux du groupe dans la perspective d'une prolongation de son mandat.

17. Quelques orateurs ont demandé que des efforts ciblés et accrus soient faits pour assurer une répartition géographique équitable des postes et l'équilibre entre les sexes au sein de l'ONUDC, notamment aux niveaux hiérarchiques les plus élevés et aux fonctions de direction, et ont proposé que la question soit inscrite comme point permanent à l'ordre du jour des Commissions ainsi qu'à celui des réunions du groupe de travail.

18. Un orateur a noté les progrès réalisés en ce qui concerne la consolidation du Groupe de l'évaluation indépendante, ainsi que d'une culture de l'évaluation au siège et dans les bureaux extérieurs. En ce qui concerne le rôle joué par le groupe de travail dans la discussion relative à l'évaluation des programmes de l'ONUDC, un orateur a noté à quel point il importait que des analyses d'impact soient réalisées lors de l'évaluation des programmes de l'ONUDC dont le groupe de travail traitait à ses réunions.

B. Mesures prises par la Commission

19. À sa 2^e séance, le 5 décembre, la Commission a pris note de la déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC (voir annexe).

20. À la même séance, la Commission a adopté un projet de résolution révisé intitulé "Exécution du budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2014-2015". (Pour le texte, voir chap. I, sect. B, résolution 23/4.)

Chapitre III

Suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

21. À sa 2^e séance, le 5 décembre 2014, la Commission a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale".

22. Le Président a présenté ce point et informé la Commission que le tirage au sort qui servira à établir la liste des orateurs pour le débat de haut niveau du treizième Congrès aurait lieu lors d'une réunion intersessions que la Commission tiendrait avant le Congrès. L'observateur du Qatar a fait une déclaration liminaire sur l'état d'avancement des préparatifs du treizième Congrès.

23. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

a) Note verbale datée du 6 octobre 2014, adressée à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime par la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne (E/CN.15/2014/22);

b) Lettre datée du 2 octobre 2014, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/69/424).

24. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Italie (au nom de l'Union européenne). Des déclarations ont aussi été faites par les représentants du Brésil, de la Chine, de la Tunisie, des États-Unis, de l'Afrique du Sud, du Pakistan, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, de l'Italie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Algérie et de la République de Corée.

25. Les observateurs de l'Égypte, du Maroc, de la France, de l'Équateur, de l'Afghanistan, de l'Espagne, de la Turquie, des Philippines, des Pays-Bas et du Qatar ont également fait des déclarations.

Délibérations

26. La Commission a été informée de l'état des préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui aura lieu à Doha du 12 au 19 avril 2015, les consultations préalables devant se tenir le 11 avril 2015. Le Gouvernement du Qatar a été remercié de ses efforts et des travaux qu'il avait entrepris en préparation du Congrès.

27. Il a été question de la réunion d'experts gouvernementaux qui s'était tenue à Doha du 27 au 29 septembre 2014 en préparation du treizième Congrès et des consultations informelles qui se poursuivaient sur l'élaboration d'un projet de document devant être adopté à l'issue du Congrès et devant, comme il a été noté, être transparent et inclusif.

28. Plusieurs orateurs ont insisté sur le fait que le projet de document devait être concis et ciblé, et qu'il devait être prêt avant le Congrès. Un certain nombre d'orateurs ont engagé les délégations à ne pas essayer d'inclure dans ce document de questions jugées controversées, eu égard à des considérations liées à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale, ainsi qu'aux sensibilités religieuses et culturelles. D'autres orateurs ont noté qu'il fallait avoir un dialogue ouvert qui n'exclue pas prématurément ce type de questions du document final. Des orateurs ont fait observer qu'il fallait tenir compte des éléments soumis par les États Membres, y compris des conclusions des réunions régionales préparatoires au Congrès, lors de l'élaboration du projet de document.

29. Les dispositions prises pour faciliter les consultations informelles au sujet du projet de document final ont également été examinées. Des orateurs ont proposé que de multiples animateurs soient désignés, éventuellement sur la base de la représentation géographique, pour favoriser le caractère inclusif du processus, et qu'une approche "groupée" soit suivie, comme lors des préparatifs ayant précédé l'adoption de la Déclaration ministérielle conjointe par la Commission des stupéfiants, en mars 2014. D'autres orateurs ont été d'avis qu'il fallait conserver l'approche actuellement suivie et les dispositions prises pour faciliter les consultations afin d'éviter la fragmentation et la duplication des travaux.

30. La plupart des orateurs ont fait des propositions précises concernant la teneur du projet de document, notamment, entre autres, les priorités nationales suivantes: lutte contre la corruption, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme et ses sources de financement; recouvrement d'avoirs; promotion et protection des droits de l'homme, y compris des groupes vulnérables; nécessité d'une vaste participation de la société civile; abolition de la peine de mort; lutte contre la cybercriminalité et le trafic de biens culturels et de métaux précieux, ainsi que la criminalité liée aux espèces sauvages, dont la pêche illégale; trafic de migrants et protection de ceux-ci contre la violence; traite des personnes, y compris aux fins du prélèvement d'organes; et lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est liée.

31. Parmi les autres sujets abordés par les orateurs figuraient les relations synergiques entre l'état de droit et le développement durable, y compris en rapport avec l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, et plus particulièrement la négociation d'objectifs de développement durable; le renforcement de la coopération judiciaire internationale, y compris en ce qui concerne l'entraide judiciaire et l'extradition; le renforcement des institutions de justice pénale au moyen de l'assistance technique; et la participation du public à la prévention du crime et à la justice pénale.

32. Des points de vue divergents ont été exprimés quant à savoir si le projet de document final devait faire référence à l'élaboration de nouveaux instruments juridiques internationaux, en particulier sur la cybercriminalité.

Chapitre IV

Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session de la Commission

33. À sa 2^e séance, le 5 décembre 2014, la Commission a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé "Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session de la Commission". Le Président a présenté le point et porté à l'attention de la Commission des questions touchant à l'organisation des travaux de sa vingt-quatrième session. Des déclarations ont été faites par le représentant de l'Indonésie et l'observateur des Philippines (au nom du Groupe des 77 et de la Chine). Des déclarations ont aussi été faites par les représentants du Pakistan, de la République de Corée, du Mexique, des États-Unis, de l'Algérie, du Brésil et du Royaume-Uni.

34. L'observateur de la France a aussi fait une déclaration.

A. Délibérations

1. Durée de la vingt-quatrième session et autres dispositions

35. Le Président a rappelé que le bureau élargi, à sa réunion du 3 novembre, et la Commission, à sa réunion intersessions du 6 novembre, avaient recommandé que la vingt-quatrième session de la Commission se tienne du lundi 18 au vendredi 22 mai 2015 et que des consultations préalables aient lieu le vendredi 15 mai 2015. Par ailleurs, les dates des 10 et 11 décembre 2015 avaient été recommandées pour la reprise de la vingt-quatrième session.

36. Il a aussi été rappelé que, conformément aux décisions 21/1 et 22/2 de la Commission, le délai impératif de dépôt des projets de résolutions devait normalement être d'un mois avant l'ouverture de la session. Le Président a rappelé qu'à sa réunion intersessions du 6 novembre, la Commission avait recommandé qu'à titre exceptionnel, cette date soit fixée au lundi 4 mai 2015 à midi, compte tenu du fait que le treizième Congrès devait prendre fin le 19 avril.

2. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session

37. Le représentant de l'Indonésie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la Commission et du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC un point permanent intitulé "Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes". Il a fait observer qu'au titre de ce point, la Commission pourrait discuter en détail des effectifs de l'ONUDC, au siège et dans les bureaux extérieurs, eu égard à la représentation géographique des pays en développement et à l'équilibre entre les sexes, en particulier aux niveaux hiérarchiques les plus élevés et aux fonctions de direction.

38. En réponse, le Directeur de la Division de la gestion a précisé que, l'ONUDC faisant partie du Secrétariat de l'ONU, les politiques qui y étaient suivies en matière de ressources humaines étaient fondées sur les décisions prises à ce sujet par l'Assemblée générale et sur les décisions prises par le Secrétaire général dans le

cadre des fonctions et prérogatives qui étaient les siennes en vertu de la Charte des Nations Unies. C'était donc sur cette base que seraient déterminées la marge de manœuvre du Secrétariat et ses possibilités d'action dans ce domaine.

39. Un orateur croyait comprendre que ce point serait inscrit à titre permanent aux ordres du jour des prochaines sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de la Commission des stupéfiants, et qu'il revenait aux États Membres de décider de la direction que devaient prendre les délibérations sur le sujet. Plusieurs orateurs étaient favorables à la proposition faite par le représentant de l'Indonésie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine). Un orateur a rappelé que l'égalité des sexes était importante, tout comme la répartition géographique des postes, mais que la question devait être débattue au sein des instances qui en avaient été chargées.

3. Débat thématique

40. Comme la Commission l'a recommandé et le Conseil économique et social l'a approuvé dans sa décision 2014/230, le thème principal de sa vingt-quatrième session serait "Suite donnée au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale".

41. Le Président a rappelé qu'au titre de ce point, la Commission pourrait débattre des résultats du treizième Congrès, notamment des conclusions et recommandations qui en seraient issues. Il a noté que la Commission pourrait réfléchir à la structure de ses débats thématiques telle qu'elle l'avait énoncée dans sa décision 18/1.

4. Atelier du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

42. La Commission a été informée que le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale avait proposé d'organiser, sur le sujet du débat thématique, à savoir "Suite donnée au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale", un atelier qui se tiendrait pendant sa vingt-quatrième session.

5. Méthodes de travail de la Commission

43. Il a été rappelé que, à la vingt-troisième session de la Commission, en mai 2014, un certain nombre d'orateurs avaient estimé que la Commission devait continuer d'améliorer ses méthodes de travail, en particulier pour ce qui était de l'examen des projets de résolutions, et que le principe du multilinguisme avait à cet égard été mis en avant. Il avait été proposé que la Commission poursuive ses discussions sur le sujet à sa vingt-quatrième session, au titre du point 3 c) de l'ordre du jour provisoire, et il avait été convenu que le Secrétariat recueillerait les avis des États Membres sur les moyens qui permettraient à la Commission d'améliorer l'examen des projets de résolution et qu'il communiquerait à celle-ci les informations reçues à sa session suivante. Il a été indiqué à la Commission que les réponses reçues des États comme suite à une note verbale que le Secrétariat avait envoyée le 10 septembre 2014 avaient été publiées dans un document de séance (E/CN.15/2014/CRP.9) dont elle était saisie à la reprise de sa session, ce qui devrait faciliter les préparatifs en vue de l'examen des points subsidiaires à sa vingt-quatrième session.

B. Mesures prises par la Commission

44. À sa 2^e séance, le 5 décembre 2014, la Commission a approuvé les dates et délais fixés et les dispositions prises pour sa vingt-quatrième session (voir par. 35, 36 et 42 ci-dessus).

45. À la même séance, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa vingt-quatrième session, après l'avoir modifié oralement pour ajouter au point 3, intitulé "Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique", un point subsidiaire d) intitulé "Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes", qui serait inscrit à titre permanent à son ordre du jour.

Chapitre V

Autres questions

46. À sa 2^e séance, le 5 décembre, la Commission a examiné le point 10 de l'ordre du jour, intitulé "Autres questions". Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

Chapitre VI

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa vingt-troisième session

47. À sa 2^e séance, le 5 décembre, la Commission a adopté les parties de son rapport qui concernaient l'organisation de la session et les questions administratives ainsi que le point 3 de l'ordre du jour (E/CN.15/2014/L.1/Add.6 et 7). Elle a par ailleurs décidé que, comme il était d'usage, le présent rapport serait porté à l'attention du Conseil économique et social et comporterait un projet de décision par laquelle il serait transmis au Conseil pour qu'il l'adopte. (Pour le texte, voir chap. I, sect. A.) La Commission a en outre décidé de confier la mise au point définitive du rapport au Président de la Commission, assisté de la Rapporteuse. Une version préliminaire non éditée du rapport serait ensuite mise à la disposition des États Membres.

Chapitre VII

Organisation de la session et questions administratives

A. Ouverture et durée de la session

48. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a repris sa vingt-troisième session à Vienne, les 4 et 5 décembre 2014.

49. Dans sa décision 2011/259, intitulée “Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale”, le Conseil économique et social a décidé que, à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions conjointes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d’examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l’objectif étant de donner à l’ONUDC des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Il a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de session se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à chaque Commission d’examiner les points inscrits à l’ordre du jour au titre du débat consacré aux questions normatives.

50. En application de cette décision, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants ont tenu une séance conjointe le premier jour de la reprise de leurs sessions, le 4 décembre, afin d’examiner le point 3 de l’ordre du jour de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et le point 12 de l’ordre du jour de la Commission des stupéfiants.

51. À cette séance plénière conjointe, les Présidents des deux Commissions ont fait des déclarations liminaires.

B. Participation

52. Ont participé à la reprise de la vingt-troisième session les représentants de 34 États membres de la Commission (6 n’étaient pas représentés). Y ont également assisté les observateurs d’autres États Membres de l’Organisation des Nations Unies, les représentants d’entités du système des Nations Unies et les observateurs d’organisations intergouvernementales et non gouvernementales. On trouvera la liste des participants dans le document E/CN.15/2014/INF/3.

C. Documentation

53. La liste des documents dont la Commission était saisie à la reprise de sa vingt-troisième session figure à l’annexe du présent rapport (E/CN.15/2014/CRP.7/Add.1).

D. Clôture de la reprise de la vingt-troisième session

54. À la 2^e séance, le 5 décembre, le Président de la Commission a fait une déclaration de clôture.

Annexe

Déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

1. À l'issue des réunions informelles du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), ses coprésidents ont soumis la présente déclaration à la Commission des stupéfiants à la reprise de sa cinquante-septième session et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la reprise de sa vingt-troisième session.

2. En application du mandat que lui ont confié la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/13 et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/3, et conformément aux résolutions 54/10, 54/17 et 56/11 de la Commission des stupéfiants et 20/1, 20/9 et 22/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le groupe de travail a traité au cours de ses réunions informelles les plus récentes un grand nombre de questions, dont les suivantes: a) suivi de l'élaboration de programmes thématiques, mondiaux et régionaux; b) mesures propres à améliorer la situation financière de l'ONUDD; c) budget consolidé de l'ONUDD pour l'exercice biennal 2014-2015; et d) mesures propres à promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'ONUDD, à tous les stades de la planification, de l'élaboration et de l'exécution des programmes.

3. Dans sa décision 2013/246, le Conseil économique et social a prévu que le mandat du groupe de travail expirerait au premier semestre de 2015. À leurs cinquante-huitième et vingt-quatrième sessions, respectivement, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devraient procéder à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et examiner l'opportunité de reconduire son mandat. Afin de faciliter les consultations lors des reprises de la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants et de la vingt-troisième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le groupe de travail tient à porter à l'attention des deux Commissions les grands points ci-après, de manière à ce qu'elles en discutent et que de nouvelles mesures soient prises comme suite aux résolutions 56/11 de la Commission des stupéfiants et 22/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

Appui continu à la consolidation de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

4. Le groupe de travail a discuté à plusieurs reprises des questions de mobilisation de fonds et des moyens de faire en sorte que l'ONUDD dispose de fonds destinés aux activités de base et d'autres fonds en proportions équilibrées, de manière à ce que la capacité d'exécution et la pérennité des programmes thématiques, mondiaux et régionaux soient assurées. Il a également examiné la suite donnée aux résolutions 56/17 de la Commission des stupéfiants et 22/9 de la

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et a pris connaissance de l'état d'avancement de la transition vers le nouveau modèle de financement fondé sur le recouvrement intégral des coûts.

5. Si les Commissions décidaient de proroger le mandat du groupe de travail, elles pourraient lui demander de continuer d'examiner la situation et la gestion financières de l'ONUDC et, pour ce faire, de prendre les mesures suivantes:

a) Être informé du processus de mobilisation de ressources et faciliter ce processus pour promouvoir les programmes intégrés^a de l'ONUDC, l'accent étant mis sur les besoins en ressources, et pour rendre les financements plus prévisibles, conformément à la stratégie à moyen terme;

b) Continuer de discuter avec l'ONUDC des efforts déployés pour encourager encore plus les donateurs à verser des fonds à des fins générales, notamment en renforçant la transparence et en améliorant l'application du principe de recouvrement intégral des coûts et la qualité de l'information et de la communication, ainsi que pour débattre plus avant des raisons expliquant le faible niveau de fonds à des fins générales mis à disposition, l'objectif étant de rétablir un équilibre satisfaisant entre les fonds à des fins générales et les fonds à des fins spéciales;

c) Continuer d'évaluer la faisabilité, l'état d'application et les incidences du recouvrement intégral des coûts et de l'introduction d'une certaine souplesse dans l'emploi des fonds d'appui aux programmes, afin d'améliorer l'efficacité et les résultats des programmes d'assistance technique de l'Office.

Appui continu à la promotion d'une approche-programme intégrée

6. Le groupe de travail s'est tenu au courant des progrès réalisés par l'ONUDC pour ce qui est de mettre en œuvre une approche-programme intégrée propre à renforcer les liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles d'assistance technique et d'améliorer les corrélations entre les politiques, la planification stratégique, les activités d'évaluation, les activités de programmation, la mobilisation des ressources et les partenariats avec tous les acteurs concernés.

7. Si les Commissions décidaient de proroger le mandat du groupe de travail, elles pourraient lui demander de prendre les mesures suivantes:

a) Continuer de promouvoir un dialogue régulier entre tous les États Membres, ainsi qu'avec l'ONUDC, sur la planification et la définition des activités opérationnelles de l'ONUDC, en particulier de ses programmes thématiques, mondiaux et régionaux, conformément à la stratégie à moyen terme et au cadre stratégique;

b) Continuer d'être informé par l'ONUDC des progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes régionaux, mondiaux et thématiques ainsi que dans la prise en compte des enseignements et des recommandations découlant des évaluations au sein des régions et entre elles, afin que les programmes soient complémentaires les uns des autres et alignés sur le cadre stratégique pour la période 2014-2015 et la stratégie de l'ONUDC pour la période 2012-2015;

^a Selon la définition retenue par l'ONUDC, la "programmation intégrée" inclut aussi les programmes de pays approuvés par le comité d'examen des programmes.

c) Continuer de discuter avec l'ONUSDC de la mise en œuvre d'une gestion et d'une budgétisation axées sur les résultats.

Appui continu à la promotion d'une culture de l'évaluation au sein de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à toutes les étapes de la planification, de la définition et de la mise en œuvre des programmes

8. Le groupe de travail a entendu, sur les conclusions de l'évaluation, de nombreuses présentations à l'occasion desquelles les participants ont redit à quel point il importait que l'ONUSDC dispose d'une fonction d'évaluation interne pérenne, efficace et fonctionnellement indépendante, qui concentre son attention sur l'exécution, la performance et les incidences des programmes intégrés et leur cohérence par rapport aux mandats de l'Office.

9. Si les Commissions décidaient de proroger le mandat du groupe de travail, elles pourraient lui demander d'inviter le Groupe de l'évaluation indépendante à prendre les mesures suivantes:

a) Continuer de fournir au groupe de travail des constatations issues d'évaluations des programmes de l'ONUSDC;

b) Continuer de promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'ONUSDC à tous les stades de la planification, de l'élaboration et de l'exécution des programmes;

c) Continuer de suivre, avec l'ONUSDC, l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle compétents;

d) Continuer de collaborer avec l'ONUSDC à l'instauration d'une coordination renforcée entre les organes d'évaluation, d'audit et autres afin de mettre en place un contrôle coordonné et continu des projets et programmes de l'ONUSDC.

Appui continu au renforcement de la gouvernance en matière de ressources humaines pour améliorer l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique

10. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour améliorer la gouvernance de l'ONUSDC, le groupe de travail a traité à plusieurs reprises de la question de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel de l'Office.

11. Si les Commissions décidaient de proroger le mandat du groupe de travail, elles pourraient lui demander de prendre les mesures suivantes:

a) Continuer de s'intéresser à la représentation des sexes et à la représentation géographique, et à la manière dont elles évoluent, au titre d'un point de l'ordre du jour ad hoc, afin de réfléchir à ce qui pourrait être fait dans ce domaine;

b) Continuer de prendre connaissance d'informations actualisées et complètes, y compris d'informations ventilées, sur la composition des effectifs et les politiques de recrutement de l'ONUSDC.

Prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et réexamen de la forme et de l'organisation de ses travaux

12. Le groupe de travail a fait la preuve de son efficacité pour ce qui est de contribuer à améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC en continuant de permettre un dialogue entre les États Membres et entre ceux-ci et le Secrétariat sur l'élaboration et l'exécution des programmes thématiques et régionaux de l'ONUDC et de discuter régulièrement des questions financières et de gouvernance se rapportant à l'Office.

13. Si les Commissions décidaient de proroger le mandat du groupe de travail, elles pourraient en réexaminer la forme et l'organisation des travaux à leurs sessions ordinaires de 2015, selon les propositions concrètes faites sur le sujet.
